

Québec, le 15 novembre 2020

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La présente fait suite à la question inscrite au feuillet du député d'Hochelaga-Maisonneuve, M. Alexandre Leduc, du 22 octobre 2020, demandant au ministre de l'Éducation de réaffirmer sa volonté de régler les demandes historiques d'InterCEP, tel qu'il l'a fait lors de sa rencontre avec le député d'Hochelaga-Maisonneuve, notamment concernant la pérennité de son financement, et de préciser l'échéancier préconisé pour régler cette question.

Il m'importe de préciser que le ministère de l'Éducation accorde une attention particulière aux centres d'éducation populaire et à leur réalité, comme en témoignent le financement pluriannuel qu'ils reçoivent dans le cadre du Programme d'action communautaire sur le terrain de l'éducation de même que le renouvellement de l'aide financière dont ils ont bénéficié en 2020-2021 dans le cadre du Programme de soutien à des partenaires en éducation.

Des travaux de réflexion sont en cours au Ministère concernant la pérennisation du financement des centres d'éducation populaire de Montréal. Dès la conclusion de ces travaux, le Ministère sera en mesure de fournir des réponses aux centres d'éducation populaire.

Veuillez agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.



Jean-François Roberge